

COMPTRE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 MARS 2010

Le Conseil Municipal de la commune de Bagnols s'est réuni sous la présidence de Monsieur François GODDE, Maire, légalement convoqué le 08 mars 2010

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES

MM. CAMACHO et FADY

Mmes SONNERY et GRILLOT

Mmes CARRON V et LEROUX, MM DUMAS ROBIN GAUDET DIT TRAFIT DURET
RAUSCH TRONCY CARRON

M. PIEMONTESE étant présent à un autre Conseil Municipal est excusé.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 mars 2010

Le compte rendu est approuvé à l'UNANIMITE.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2009 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	261 542.93	458 438.35
FONCTIONNEMENT	394 518.76	658 043.05
TOTAL (réalisations + reports)	656 061.69	1 116 481.40

Monsieur François GODDE se retire, afin que puisse s'effectuer le vote du Compte Administratif 2009.

M. Michel CAMACHO est élu président pour le vote du Compte Administratif 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE par 13 voix pour et une abstention le Compte de Administratif 2009

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2009 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	261 542.93	458 438.35
FONCTIONNEMENT	394 518.76	658 043.05
TOTAL (réalisations + reports)	656 061.69	1 116 481.40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE par 13 voix POUR et une abstention le Compte de Gestion 2009.

3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	919 325.59	919 325.59
FONCTIONNEMENT	561 178.29	561 178.29
TOTAL (réalisations + reports)	1 480 503.88	1 480 503.88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2010 par :

13 voix pour 1 abstention

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de maintenir les taux 2009 à savoir :

Taxe d'Habitation 14.08 %

Taux Foncière (bâti) 16.07 %

Taxe Foncière (non bâti) 24.41 %

5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITE l'affectation de l'exercice 2009 de fonctionnement soit 150 000 € au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2010

QUESTIONS DIVERSES

- SYDER le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de budgétiser les dépenses du SYDER qui s'élèvent à un montant de 11 253.74 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Technique 2è Classe à raison de 30 heures hebdomadaires

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30